

Quelles stratégies foncières pour les structures de bassin versant ?

Présentation du Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval



Journée technique d'information et d'échange de l'ARRA – Lyon, le 4/10/2013

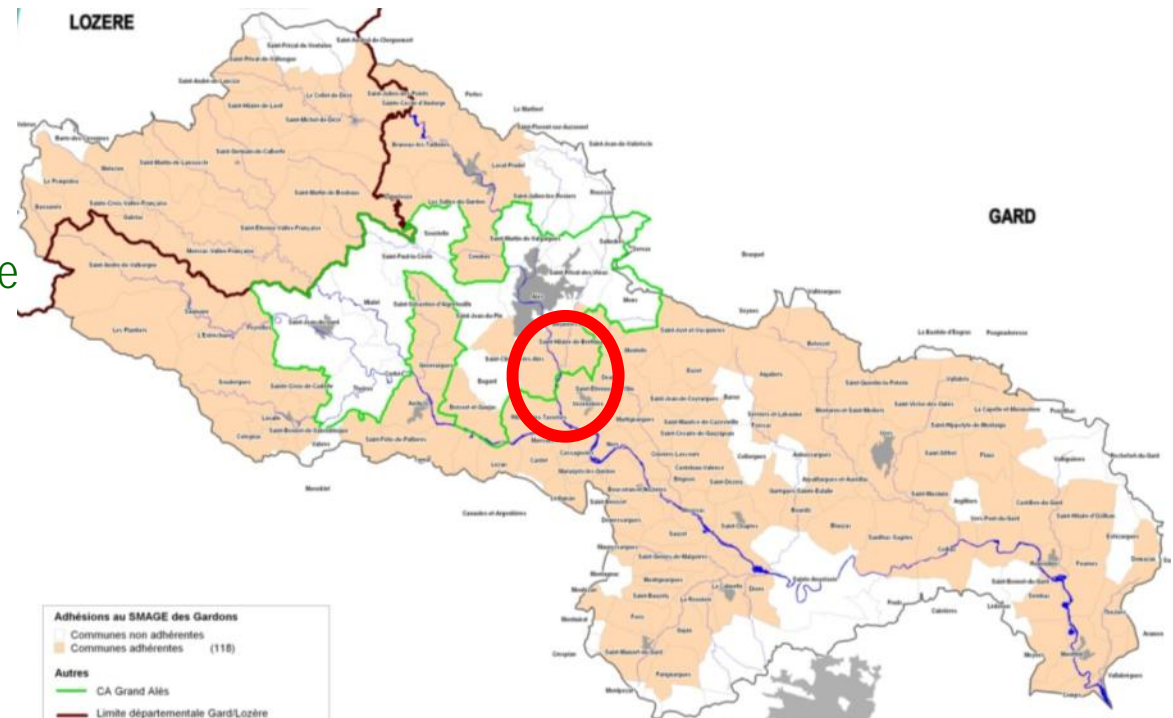


EPTB composé du Conseil Général du Gard et de 123 communes adhérentes.
Gestion du Gardon (affluent du Rhône) et ses affluents, soit plus de 1 000 kilomètres de cours d'eau et 2000 km² de BV.

Compétences :

- Prévention et lutte contre les inondations,
- Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- Connaissance et gestion des milieux aquatiques,

EPTB porteur du SAGE, du PAPI et du contrat de rivière,



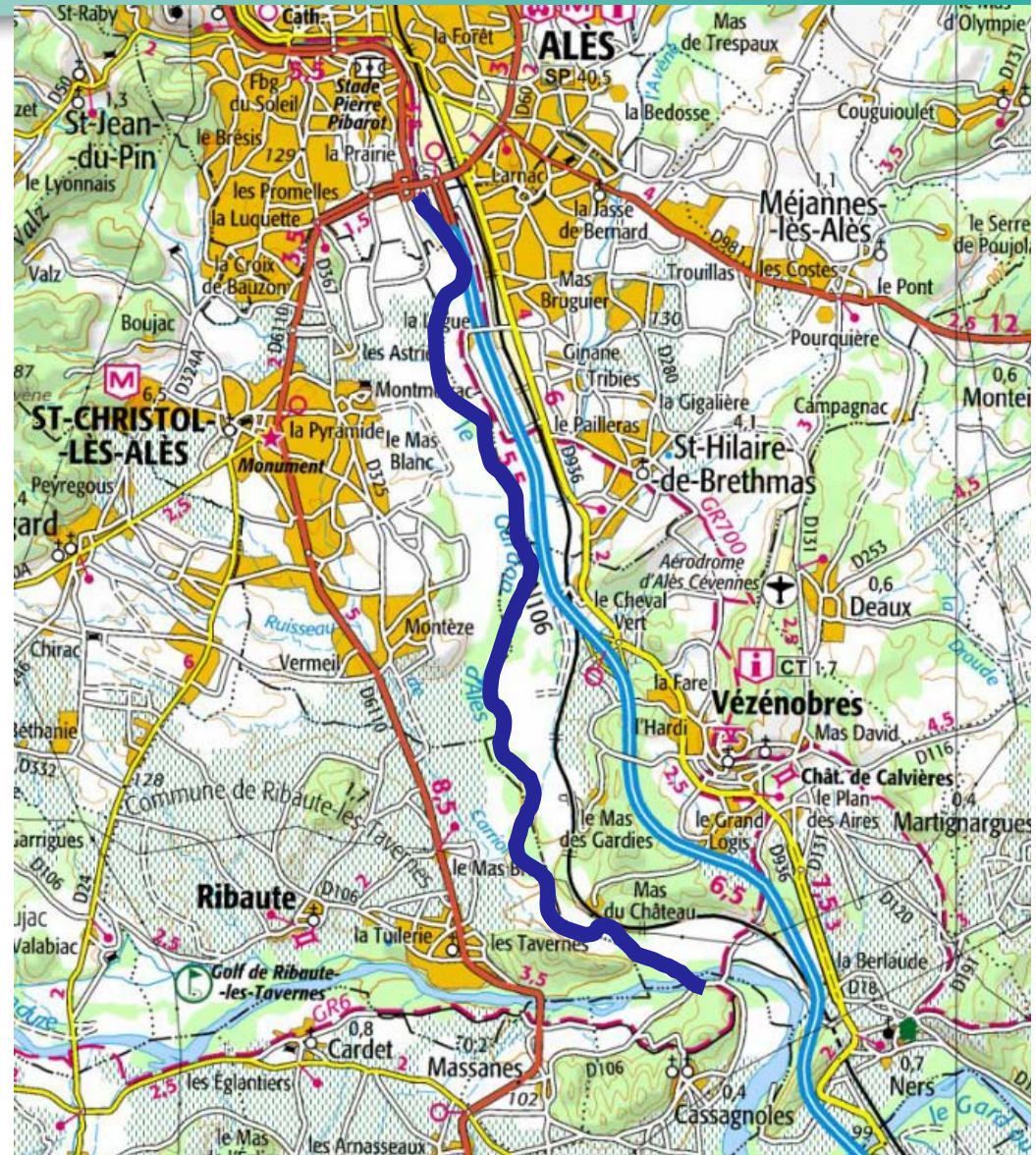
Président : M. LAYRE, Maire de Cassagnoles.

L'équipe : 16 agents dont une équipe verte de 6 personnes.



Localisation du projet

- Le Gardon d'Alès aval, soit :
- 10 km de cours d'eau,
 - 4 communes,



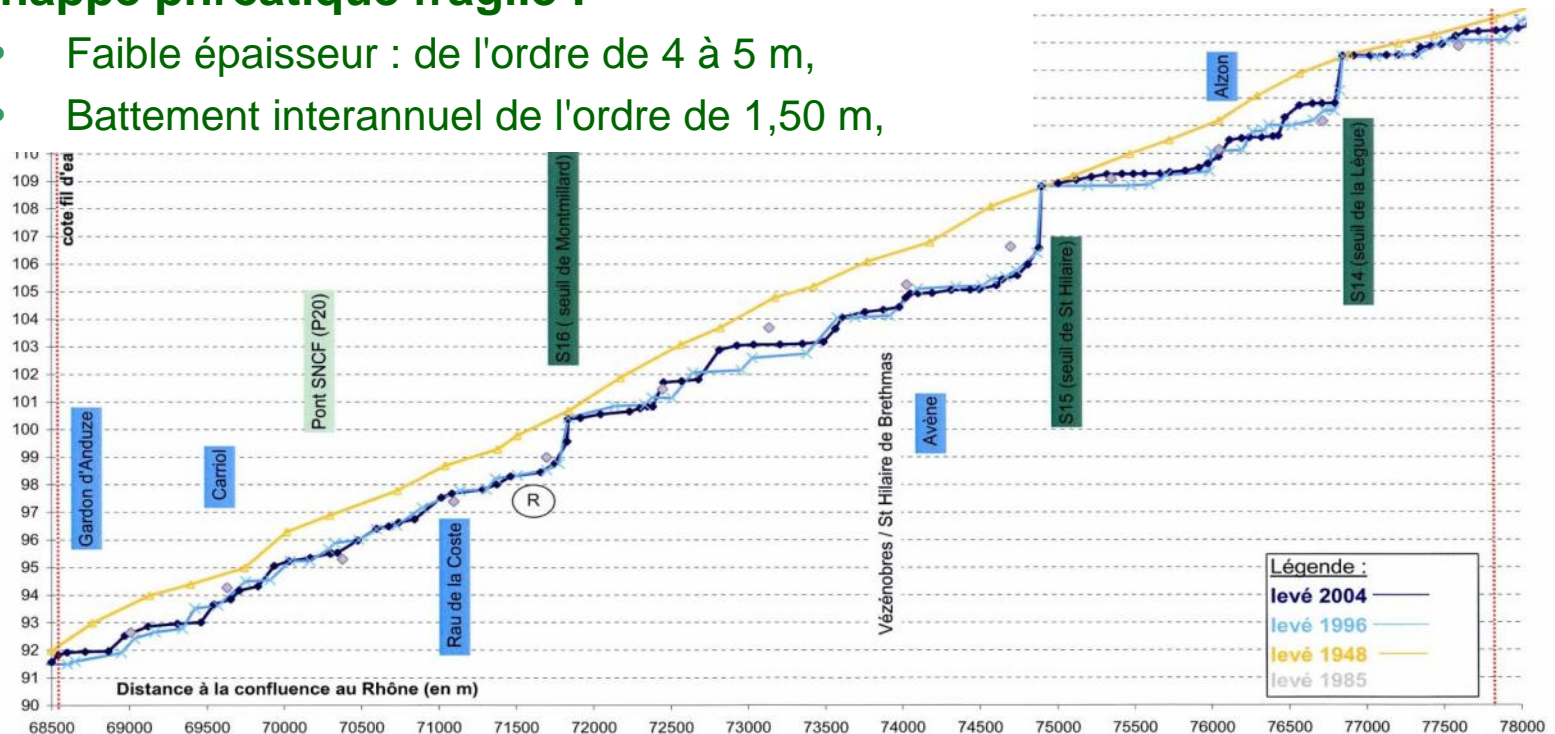
Les constats (1/3)

Un fort déficit de matériaux :

- 700 000 m³ extraits (années 60 à 80) et apport annuel naturel de 3 000 à 15 000 m³,
- Enfouissement du lit de 1 à 2 mètres entre 1950 et 2004,
- **Impact des activités passées à l'échelle d'un à plusieurs siècles**

Une nappe phréatique fragile :

- Faible épaisseur : de l'ordre de 4 à 5 m,
- Battement interannuel de l'ordre de 1,50 m,

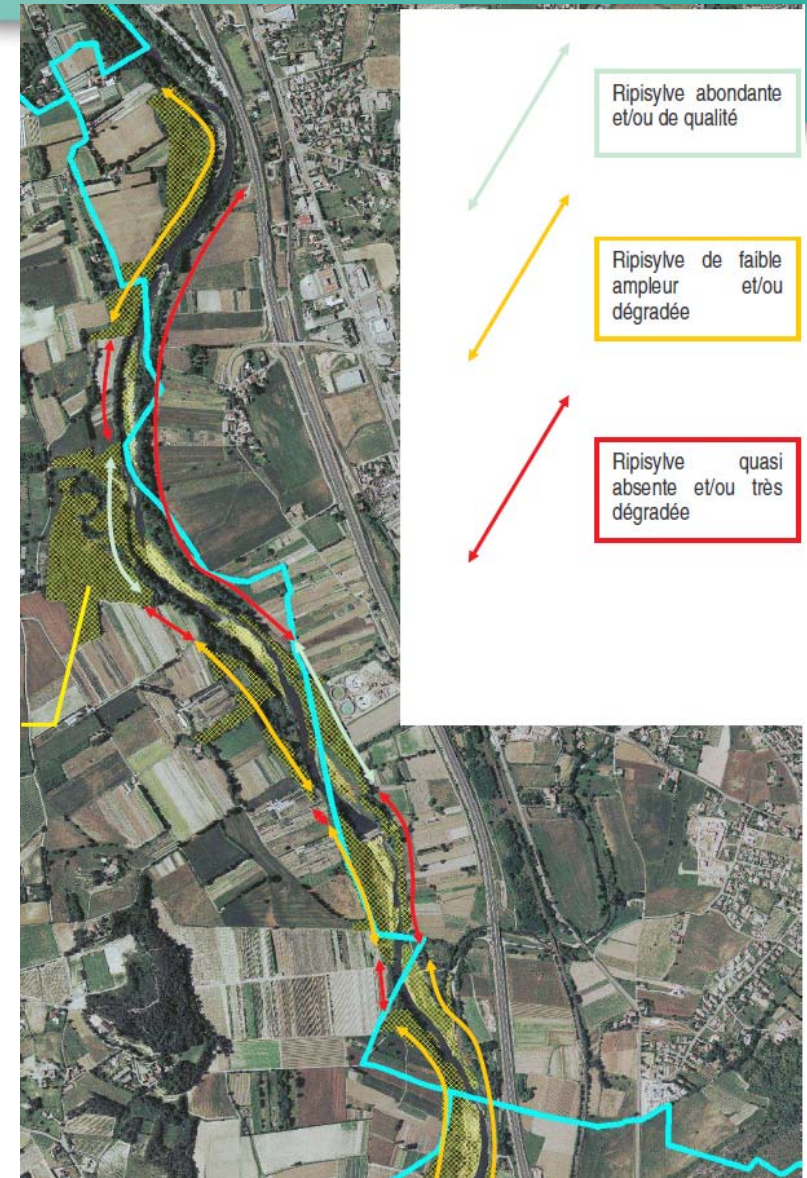


Les constats (2/3)

Sur la moitié du linéaire, les boisements sont en mauvais état (faible largeur, faible densité, espèces peu adaptées).



Sur l'autre moitié du linéaire, les boisements sont encore de bonne qualité et assurent leurs fonctions en cas de crue. Ils restent exposés à des déboisements.



Les constats (3/3)



Photo de 2000



Photo de 2006

Importance et fragilité de l'agriculture

L'occupation des terres est très majoritairement agricole. C'est la principale activité économique du secteur.

La réduction des boisements a exposé ces terres aux fortes crues.



Lors de la crue de 2002, les ripisylves de faible largeur n'ont pas résisté.

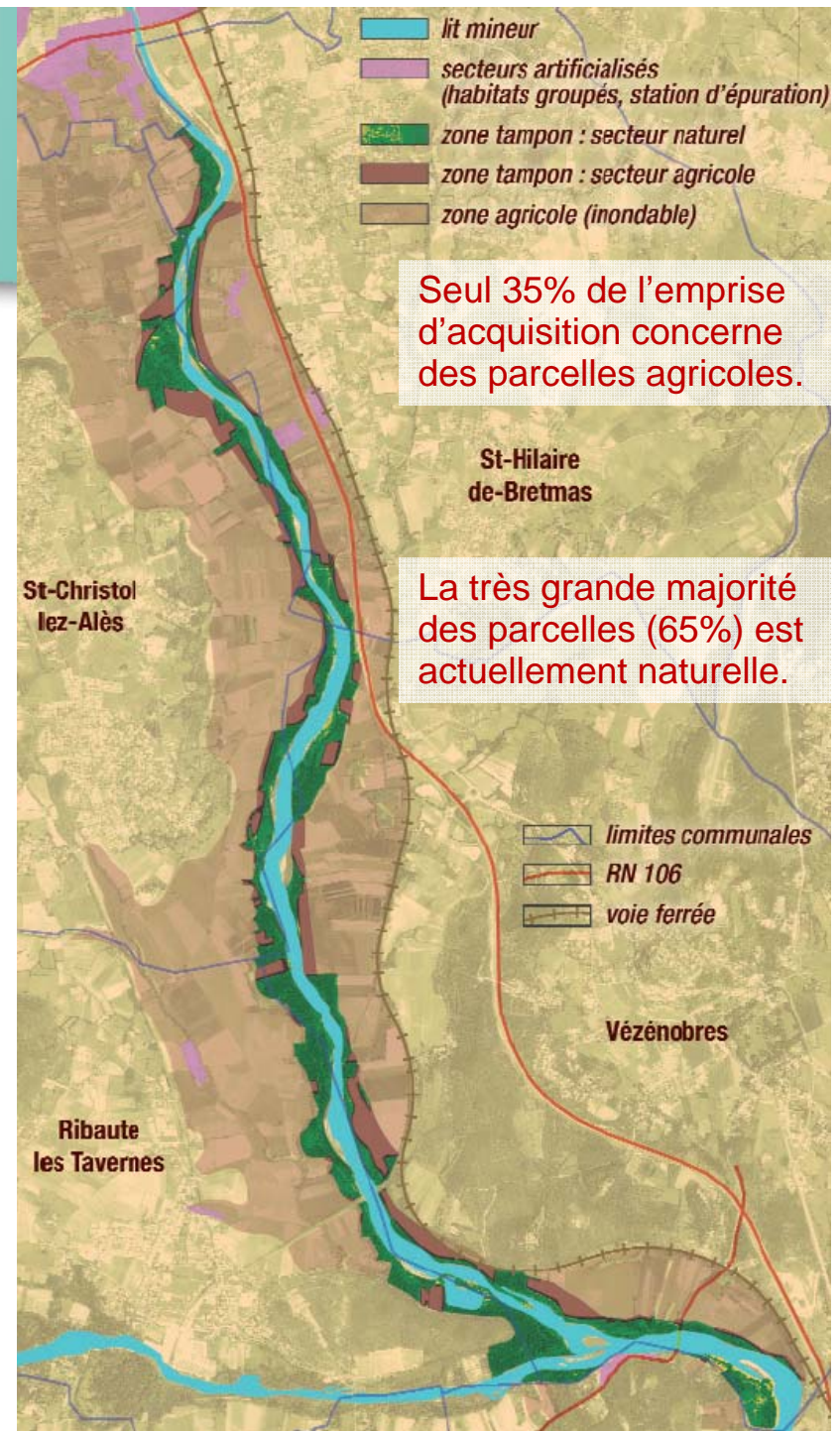
Le projet

Sur la base d'un plan de gestion issu d'une étude écologique et foncière poussée.

Le plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval prévoit l'**acquisition foncière de parcelles pour la restauration d'un cordon boisé continu.**

Cette solution permet d'intégrer l'ensemble des problèmes et des enjeux locaux (agricoles, urbains, hydrauliques, environnementaux,...).

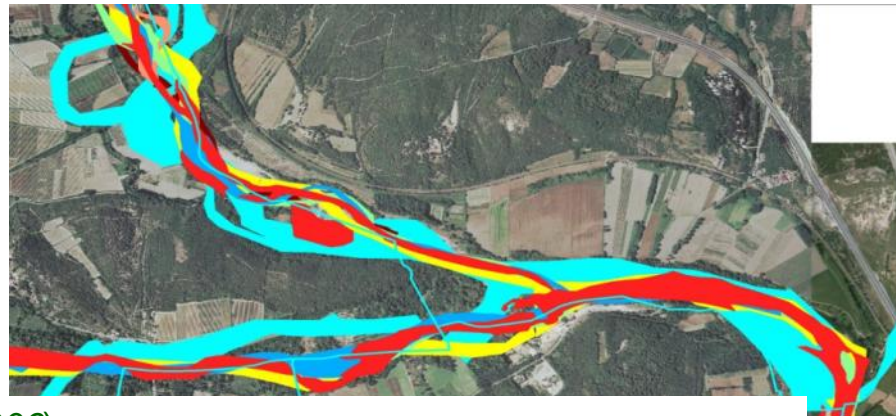
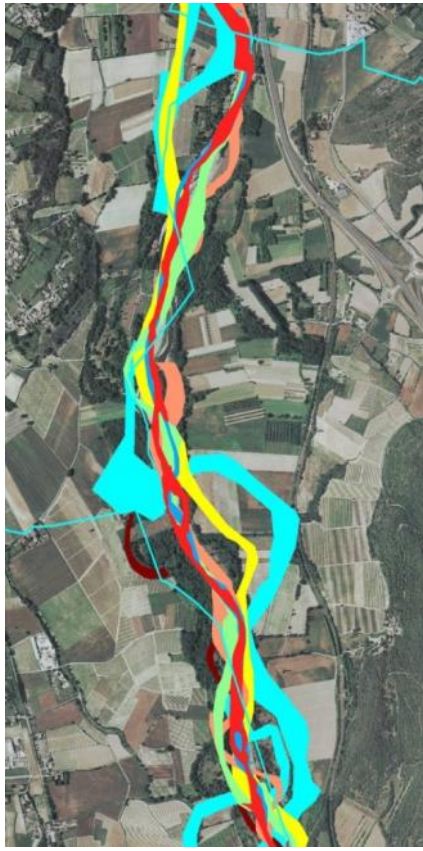
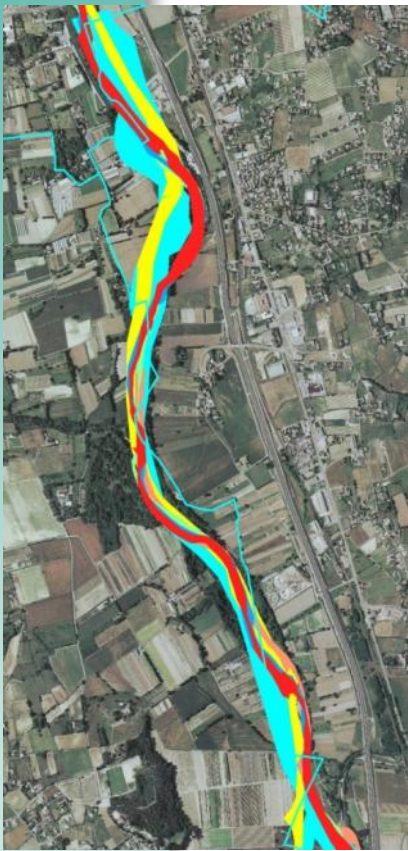
TOTAL : 560 parcelles pour 210 ha



Comment a été définie l'enveloppe ?

L'enveloppe – **l'espace de mobilité fonctionnel** – prend en compte :

- La mobilité historique du Gardon,
- Les enjeux présents (infrastructures, bâti, parcelles agricoles),
- La ripisylve existante,
- Les érosions de berge,
- Les zones de grand écoulement et des points de débordement correspondants,



Superposition des lits historiques (1870 à 2006) :
Analyse des différents lits du Gardon



Exemple d'enveloppe

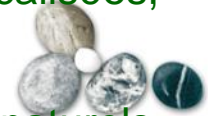
Zone naturelle existante :
le projet inscrit la totalité
de la zone.



Ripisylve insuffisante :
largeur de 50 mètres
minimum

Le Plan de Gestion Durable du Gardon d'Alès aval permet de:

- **Protéger les terres agricoles** du lit majeur par la limitation des vitesses,
- **Protéger efficacement les boisement existants,**
- **Améliorer la qualité des eaux** par la filtration des eaux superficielles et souterraines,
- **Stabiliser la nappe** grâce à une recharge en alluvion par des érosions localisées, sans conséquences sur l'agriculture.
- **Restaurer une continuité biologique** et préserver la qualité des milieux naturels,



L'acquisition foncière

L'acquisition se fait à l'amiable.

Les terrains sont achetés d'après une **estimation foncière du Service des Domaines**.

Nature terrain	Valeur de base HT €/m ²	Valeur maximale HT €/m ²
Terre emblavée	0.50	0.81
Prairie entretenue	0.40	0.81
Prairie non entretenue	0.30	0.50
Vigne	0.70	1.50
Pépinière à vigne	0.85	2.00
Terre maraîchère	1.20	2.00
Terre à peupleraie	0.20	0.40
Petit verger	0.50	1.50
Zone "naturelle"	0.15	0.30

La démarche d'acquisition est globale et uniforme sur les 4 communes.

Le bureau d'études « SETIS » est missionné pour accompagner individuellement chaque propriétaire vendeur durant toute la procédure d'achat.

Les propriétaires ne supportent aucun frais.

La démarche engagée par le SMAGE des gardons est temporaire (4 ans).

Des zones de préemption communales au titre des ENS assureront la continuité du projet.



Quels modes de gestion ?

- **Les zones naturelles sont préservées (55%).** Une entretien spécifique permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité des boisements.
- **Sur les terres non boisées deux types d'actions sont engagées:**
 - **reforestation accélérée (11%)** par semis de végétaux ligneux (mélange spécifique élaboré),
 - **reforestation spontanée (22%)** par semis naturel depuis des zones boisées voisines.
- **10% de la surface est maintenue herbacée** au voisinage de boisements suffisants (préservation de la mosaïque de milieux)



Juin 2011 – janvier 2012. Phase préparatoire :

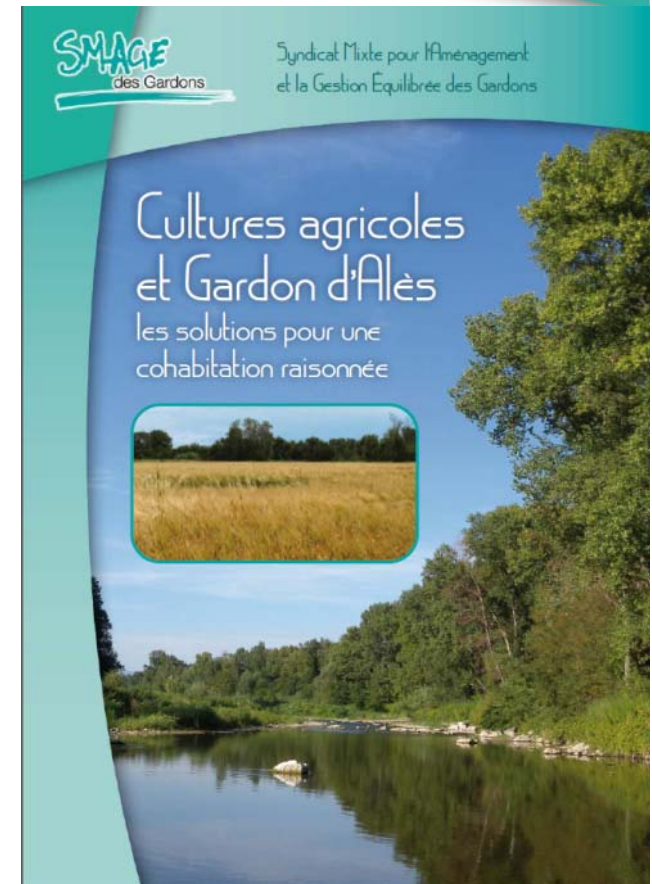
- recherche des ayants droits,
- validation du plan de gestion par le COPIL.

Février 2012 : Communication

- réunions publiques,
- livret d'accompagnement,
- envoi de courriers aux propriétaires.

Mars 2012 à 2014 :

- contacts avec les propriétaires,
- séries d'achats,
- séries de travaux.



Coûts et financements

Prestation	Prévu en TTC	Bilan en sept 2013
Appui et suivi technique	96 000	41 000
Topographie	43 000	10 000
Accompagnement des ventes	300 000	224 000
Acquisitions foncières	551 000	140 000
Travaux de gestion des parcelles	167 000	10 000
TOTAL :	1 157 000	425 000

Financements :

- Agence de l'Eau : 80 %
- Syndicat Mixte Départemental : 10 %
- SMAGE des Gardons : 10 %

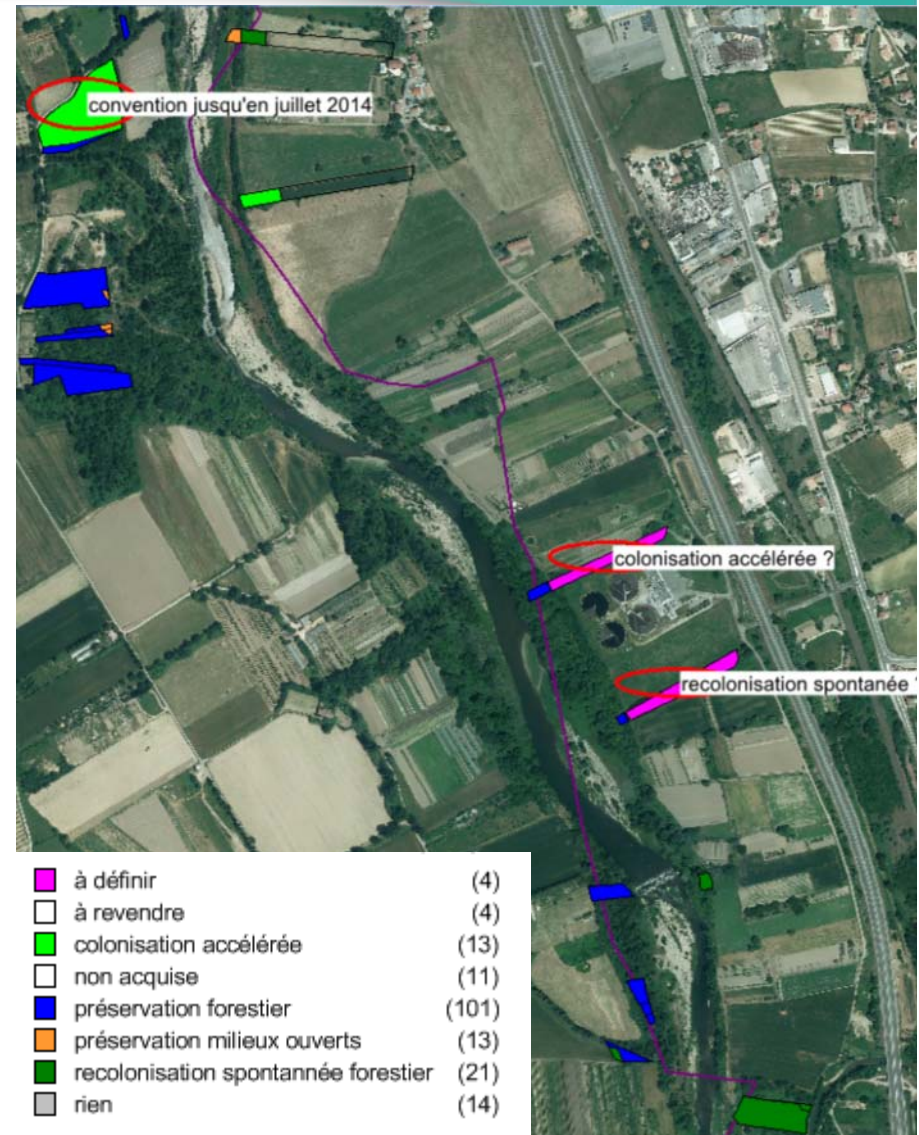


Taux d'acquisition inférieur à celui prévu initialement :

- Parcelles acquises : 91 sur 560 (16%)
- Surface acquise : 25 ha sur 210 ha (12%)

Acquisitions très morcelées (difficultés d'application du plan de gestion)

3 zones de préemption votées sur les 4 communes concernées



Point de blocage... ...et de déblocage ?

Points de blocages identifiés liés à :

- Opposition au projet de certaines personnalités locales,
- Difficulté de compréhension du projet pour les propriétaires,
- Réticence à vendre des terrains, même non exploitées.

Actions et perspectives nouvelles :

- Envoi d'un courrier personnalisé à chaque propriétaire (effectué en 2013 : bilan mitigé),
- Identification de nouveaux acteurs et recherche de solutions adaptées : ***la convention de cessation de droits.***



Convention de restriction du droit de disposer :

- Contenu : description du rôle du SMAGE des Gardons (végétalisation et entretien).
- Engagement du propriétaire à ne pas déboiser et mettre en culture de terrain.
- Intérêt, sécuriser le propriétaire initial :
 - garantie sur les limites de l'intervention du syndicat,
 - maintien d'une possibilité d'accéder à l'eau au propriétaire,
 - durabilité dans le temps (acte enregistré aux hypothèques).
- Indemnité financière proportionnée à l'activité présente sur le terrain (10% pour les terres non cultivées et 40 % pour celles cultivées).



Les membres du COPIL

- Le SMAGE des Gardons,
- Les 4 communes concernées,
- Les financeurs : Agence de l'eau, Syndicat Mixte Départemental,
- Le Conseil général (ENS),
- Les Administrations : DDTM, ONEMA, France Domaine,
- Autres : SAFER, Chambre d'Agriculture, Association naturalistes, Fédération de pêche, ONCFS,



Merci de votre attention

Contact : 04 66 21 73 77

E. RETAILLEAU, smage.er@les-gardons.com

J-Ph. REYGROBELLET, smage.jpr@les-gardons.com



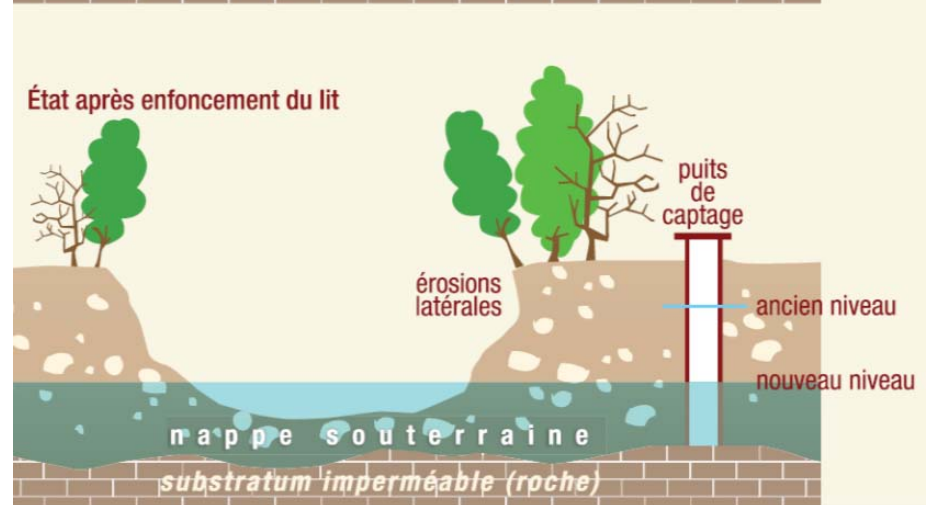
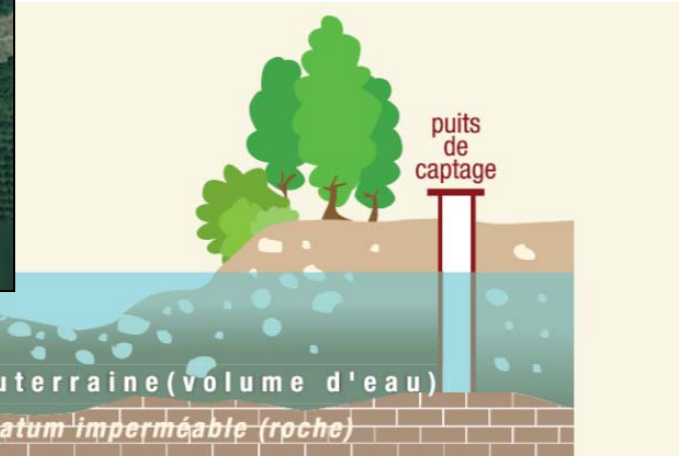
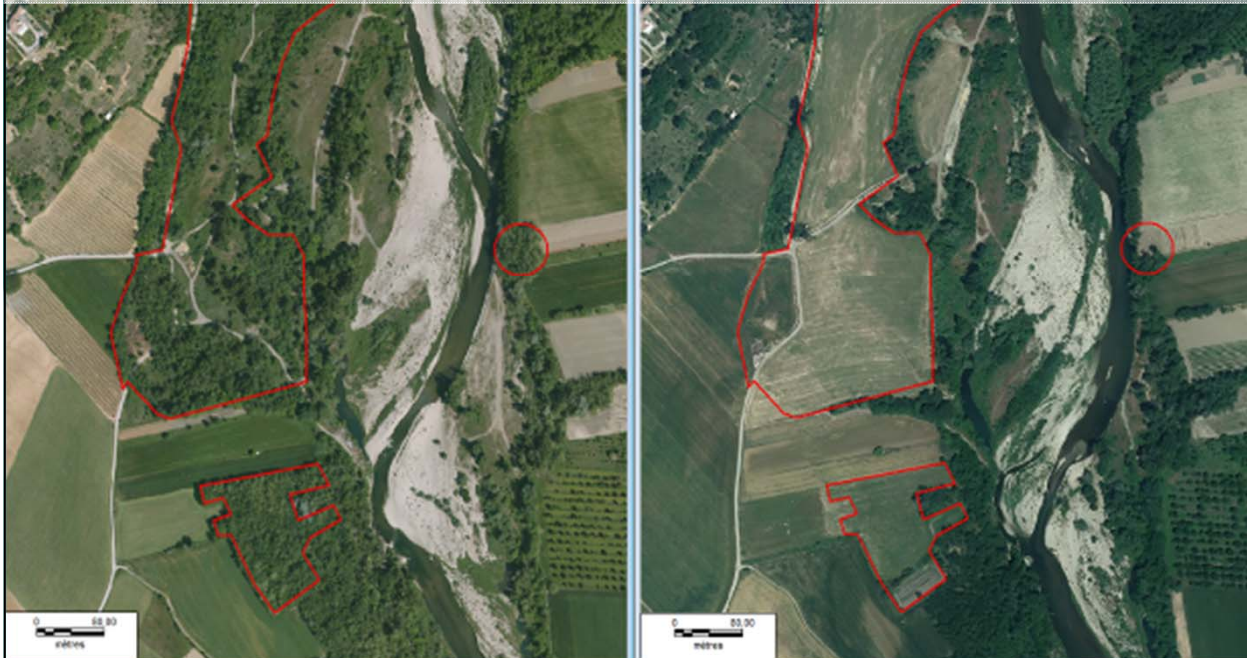
SMAGE
des Gardons



Diapo en rab



Défrichement :
à gauche : photo de 2006, à droite : photo de 2010.



Occupation des sols dans la zone tampon

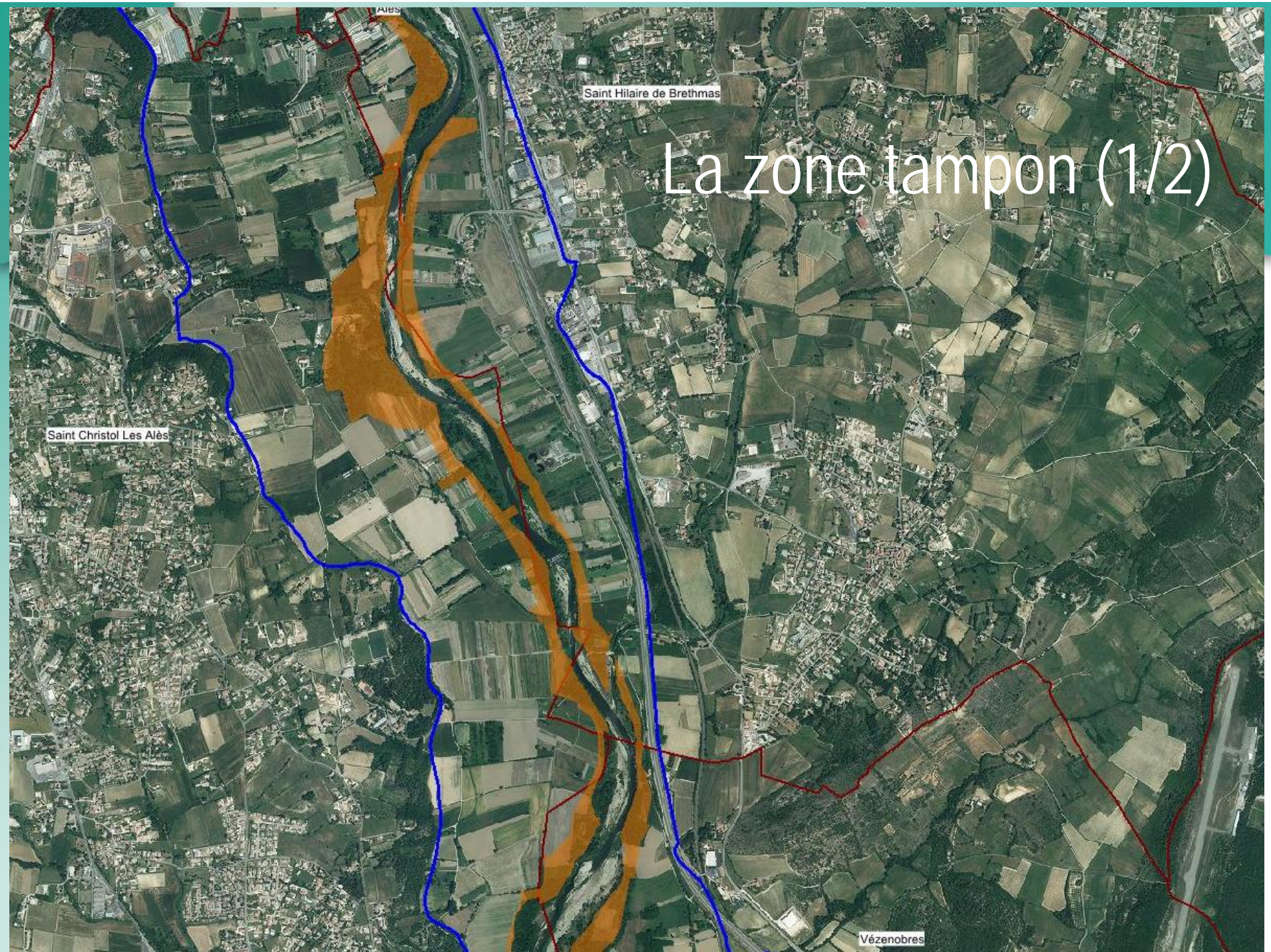
Étiquettes de lignes	Surface en 2011 en ha
Milieux naturels	141,7
Céréales	25,9
Prairies permanentes	19,0
Maraichage plein champ	10,7
Peupleraie	5,5
Vignes à bois	2,8
Jardin particulier, autres	2,9
Pépinières ornements	2,4
Maraichage serres	1,7
Vergers	1,0
Total	213,1

L'emprise d'acquisition totale intègre 213 ha de parcelles cadastrées sur les 4 communes.

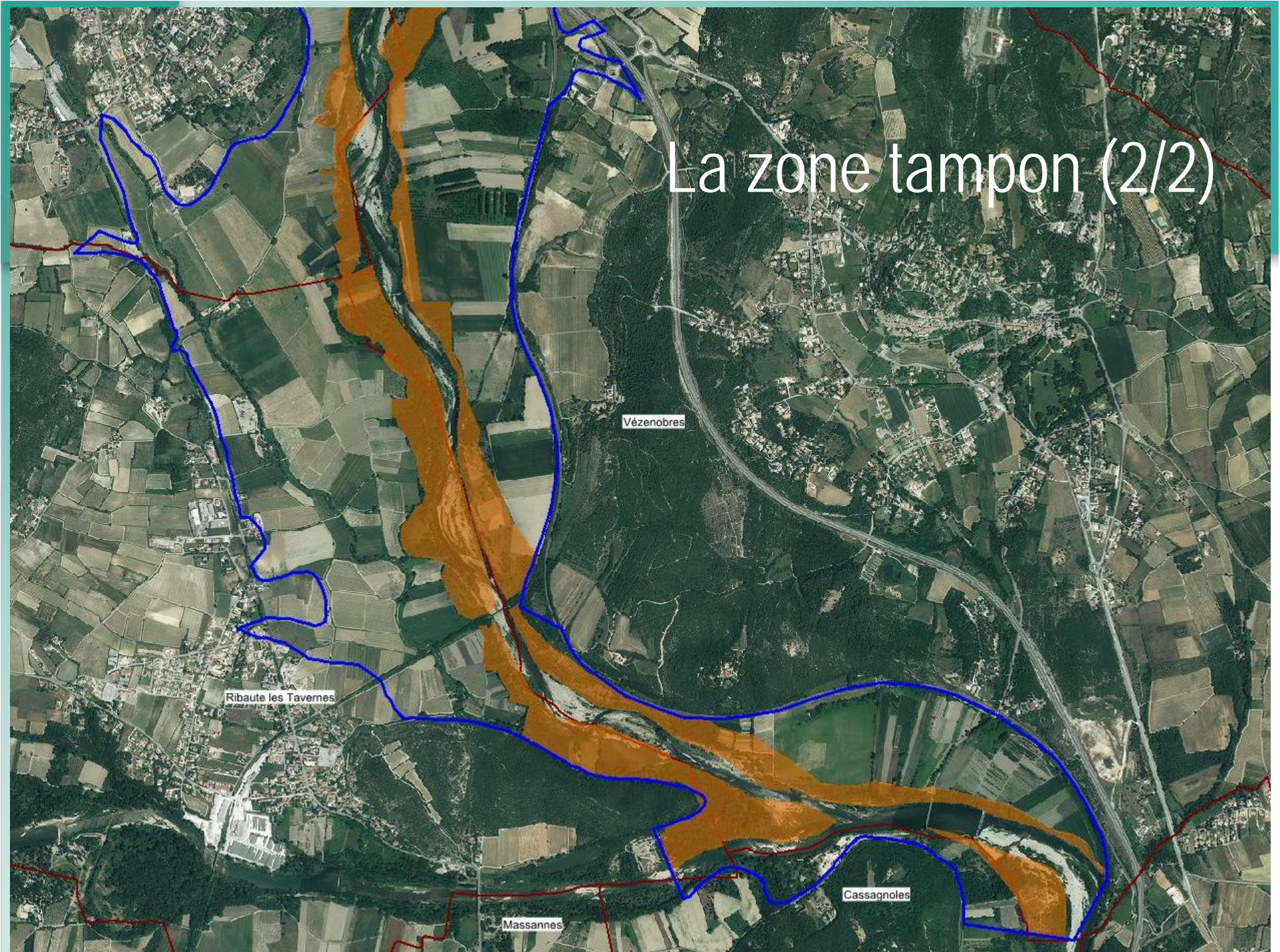
65% sont déjà naturelles (boisements ou landes).



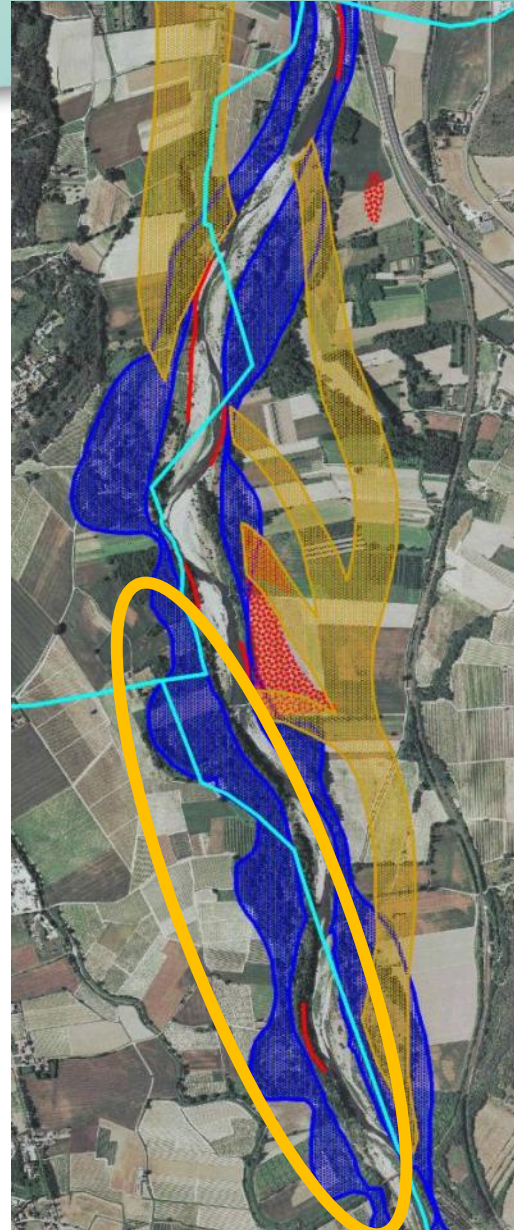
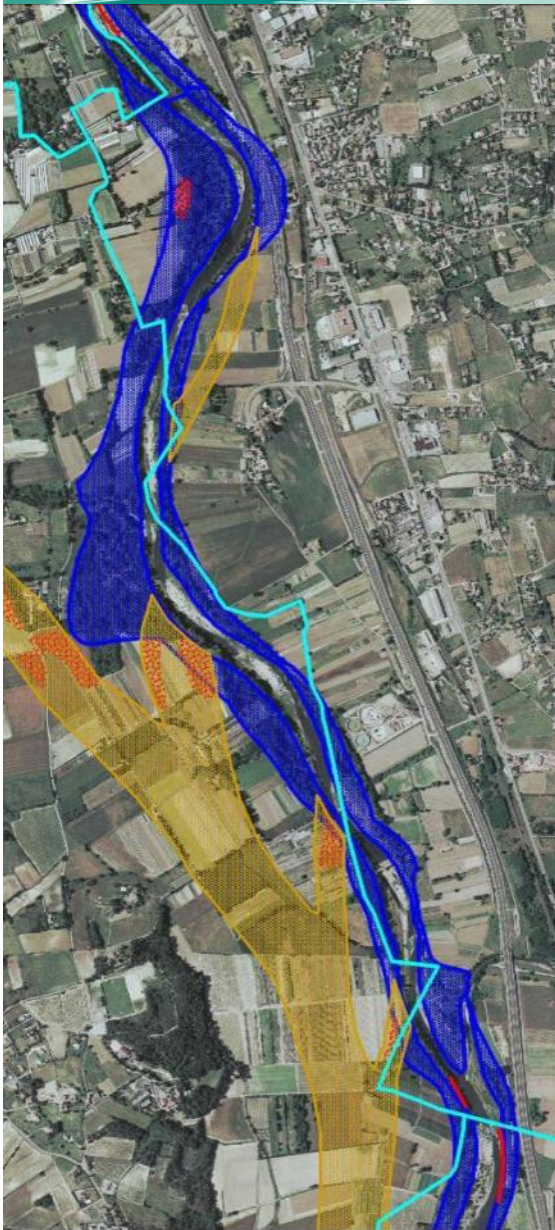
La zone tampon (1/2)



La zone tampon (2/2)



Les débordement dans la plaine



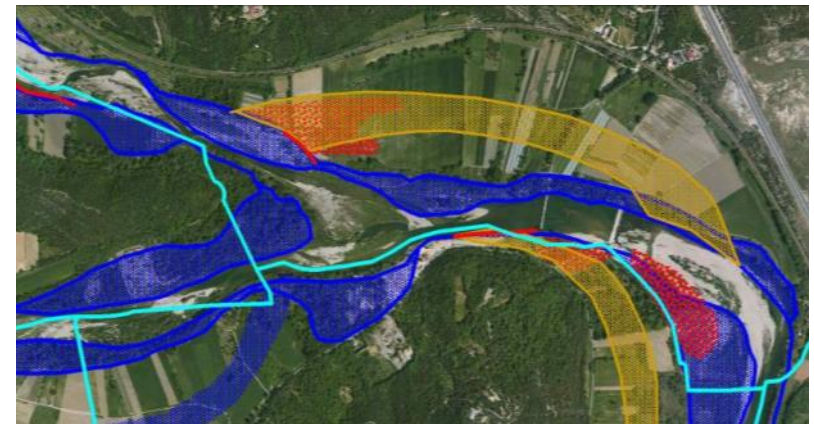
Lors des fortes crues, le gardon inonde le lit majeur.

Des boisements denses et larges permettent de limiter les dégradations dans la plaine de façon importante.

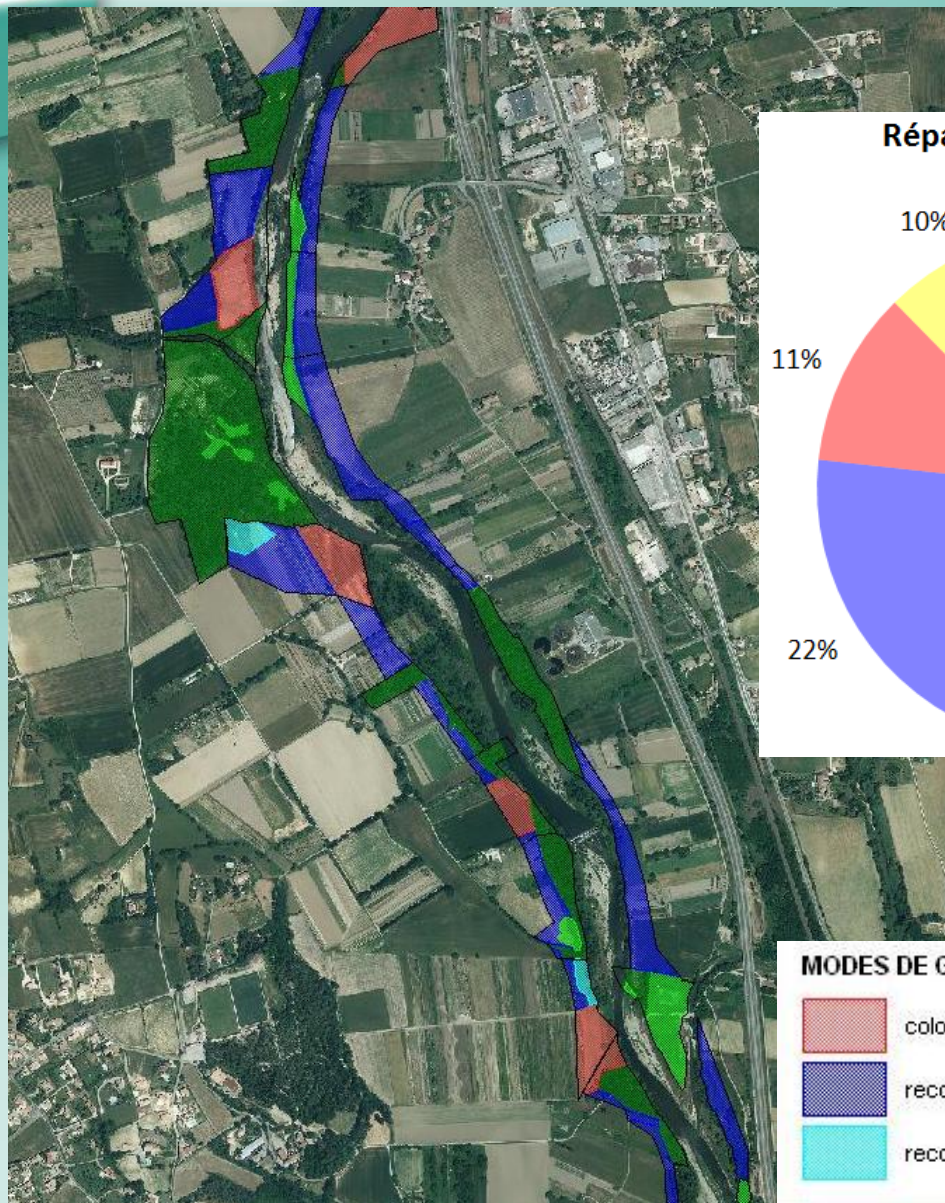
Légende :

Bleu : zone de premiers débordements,

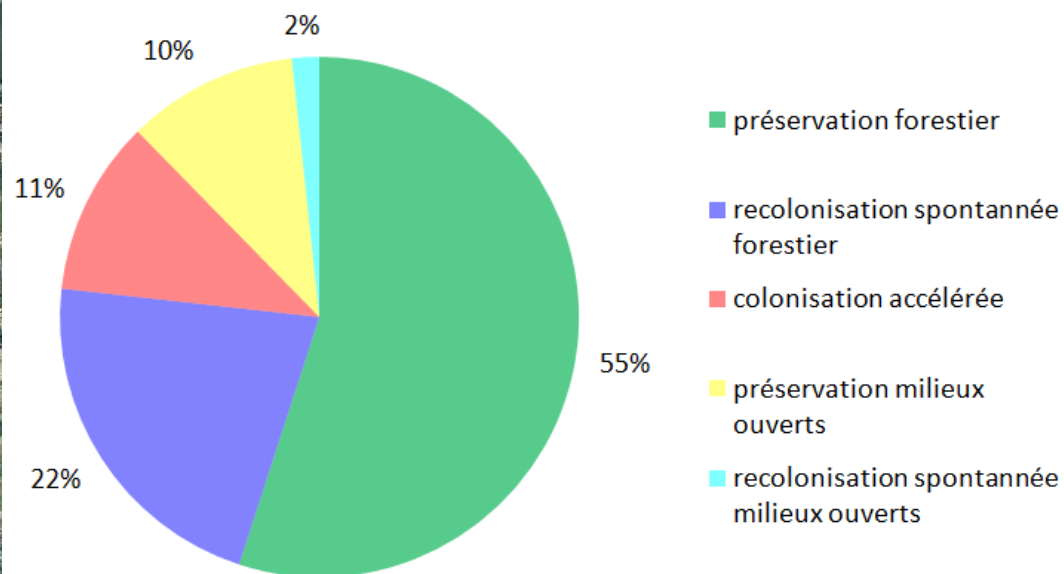
Orange : écoulement en lit majeur.



Exemple de choix de gestion



Répartition des modes de gestion de la zone tampon



MODES DE GESTION

